

Les réalisations 2009

par grands domaines thématiques

du Grenelle de l'environnement

- 1 -



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Dans le domaine du bâtiment | 5 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 5 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 5 |
| 2. Dans le domaine de l'urbanisme | 6 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 6 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 6 |
| 3. Dans le domaine des transports | 7 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 7 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 8 |
| 4. Dans le domaine de l'énergie | 9 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 9 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 12 |
| 5. Dans le domaine de l'eau | 14 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 14 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 14 |
| 6. Dans le domaine de la mer | 15 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 15 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 15 |
| 7. Dans le domaine de l'agriculture | 16 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 16 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 16 |
| 8. Dans le domaine de la biodiversité | 18 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 18 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 18 |
| 9. Dans le domaine des risques et de la santé | 19 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 19 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 20 |
| 10. Dans le domaine des déchets | 21 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 21 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 21 |
| 11. Dans le domaine de la recherche | 22 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 22 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 23 |
| 12. Dans le domaine de la consommation | 24 |
| A. Réalisations à la fin 2009 | 24 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 24 |



| | |
|--|-----------|
| 13. Dans le domaine de la gouvernance | 26 |
| A. Réalisations à la fin 2009..... | 26 |
| B. Réalisations à la fin 2009..... | 26 |
| 14. Dans le domaine de l’Outre-mer | 28 |
| A. Réalisations à la fin 2009..... | 28 |
| B. Réalisations prévisionnelles 2010 | 29 |

1. Dans le domaine du bâtiment

A. Réalisations à la fin 2009

- **Le lancement de l'éco-prêt à taux zéro début avril 2009.** A la fin juillet 2009, 15 000 dossiers étaient en cours, pour un montant moyen de prêt de 15 000 à 18 000 €, 65 000 prêts accordés fin 2009
- **La formation des professionnels du bâtiment :** lancé début 2008, le programme de formation aux économies d'énergie des entreprises et artisans du bâtiment (FEEBAT) a d'ores et déjà permis de former 12 000 artisans et entrepreneurs à la prise en compte globale de la performance énergétique des bâtiments et aux techniques de rénovation thermique.
- **Le plan de rénovation des bâtiments de l'État :**
 - mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion immobilière de l'État ;
 - structuration des services déconcentrés du MEEDDM pour répondre à ces nouvelles missions : création de cellules de pilotage régional de la rénovation des bâtiments de l'État ;
 - 200 M€ du plan de relance ont été débloqués début 2009 pour la rénovation des bâtiments de l'État : lancement d'une phase d'audits (50 M€) et de travaux (150 M€).
- Le lancement d'une dizaine de groupes de travail pour l'**élaboration de la RT 2012.**
- Deux décrets ont été publiés au JO du 25/11/09 sur la **répartition du coût des travaux de rénovation énergétique entre le bailleur et le locataire.**

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- La publication à l'été 2010 de la **réglementation thermique RT2012 sur les constructions neuves,**
- La finalisation d'ici fin 2010 des **audits énergétiques et accessibilité des bâtiments de l'État,** puis la définition de stratégies d'intervention sur le patrimoine (montage financier des opérations, conduite des travaux, ...),
- L'extension du dispositif de formation FEEBAT aux professions d'architecte et aux bureaux d'études.

2. Dans le domaine de l'urbanisme

A. Réalisations à la fin 2009

La mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dans le domaine de l'urbanisme s'articule autour de deux actions majeures :

- **l'aide à l'élaboration de documents d'urbanisme exemplaires** (SCoT notamment) en terme de prise en compte des problématiques du développement durable, en particulier à l'échelle de grands territoires de projet : la démarche « SCoT-Grenelle », destinée à accompagner 12 SCoT laboratoires a été lancée le 18 mars 2009, ces 12 « SCoT Grenelle » ont fait l'objet d'un suivi rapproché durant l'année 2009 ; le 30 septembre 2009, s'est tenue une journée séminaire sur la maîtrise et la mesure de la consommation d'espace dans les SCoT (partenaires : AMF, ADCF, FNAU, club de la MO des SCoT, ETD),
- **le plan ville durable**, qui a pour vocation de mettre en valeur les opérations exemplaires d'aménagement déjà initiées, et de susciter, de la part des collectivités et de l'ensemble des acteurs de la ville, la mise en œuvre de véritables villes durables. Le plan Ville Durable a été lancé le 22 octobre 2008 par le Ministre d'État en conseil des Ministres : cette démarche regroupe plusieurs appels à projets et vise à interroger les problématiques et les pratiques du développement durable dans le contexte urbain, aux différentes échelles de la ville :
 - ***l'appel à projet EcoQuartiers*** : il s'inscrit dans un objectif de mise en place et d'animation d'un club opérationnel national ciblant l'identification et la diffusion des bonnes pratiques ainsi que la valorisation d'opérations d'aménagement durable exemplaires. 160 candidatures ont été enregistrées en 2009, à raison d'au moins un dossier par région. Le palmarès a été annoncé en novembre 2009 ;
 - ***la démarche EcoCités*** : elle vise à identifier et à mettre en œuvre les stratégies innovantes de développement urbain ainsi que les pratiques exemplaires en matière d'aménagement durable à l'échelle des grands territoires urbains. Pour sa première édition, 13 projets ont été retenus en novembre 2009.

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- Le démarrage du **club opérationnel EcoQuartiers**.
- Un **dialogue itératif EcoCités** suivi d'une **contractualisation entre l'État et les collectivités** dont les projets ont été retenus ;
- La publication du **plan pour restaurer et valoriser la nature en ville** avant juillet 2010.

3. Dans le domaine des transports

A. Réalisations à la fin 2009

Dans le domaine des transports, la loi Grenelle 1 prévoit un certain nombre de projets qu'il s'agit de mettre en œuvre.

➤ **Dans le domaine du fret :**

- les dispositifs d'aide à la batellerie et au transport combiné ont été mis au point par l'État et ont obtenu le feu vert européen mi 2008 ;
- un décret a permis à de nombreux acteurs, notamment les ports et les Régions, de pouvoir réserver directement des sillons ;
- les **projets d'autoroutes ferroviaires** ont connu des avancées significatives (déclaration commune franco-italienne sur l'autoroute alpine, renforcement de l'offre sur Bettembourg-Perpignan, lancement des procédures sur l'autoroute atlantique) tout comme les **projets d'autoroutes de la mer** (accord international et financement de projets franco-espagnols, appel à projet franco-portugais).
- l'appel d'offres d'attribution du contrat de partenariat du **canal Seine Nord Europe** a également été lancé ;
- **la réforme portuaire** est entrée concrètement en action et tous les nouveaux grands ports maritimes ont désormais adopté leur plan stratégique ;
- enfin, cinq candidatures de sociétés privées ont été enregistrées en mai 2009 pour le futur dispositif de perception de l'éco-taxe poids-lourds.

Par ailleurs, le gouvernement a présenté le 16 septembre **2009 l'engagement national pour le fret ferroviaire** qui vise à créer les conditions de relance du fret ferroviaire afin d'atteindre l'objectif de report modal figurant parmi les engagements du Grenelle de l'environnement.

Ce plan repose sur **8 axes de développement** : création d'un réseau d'autoroutes ferroviaires, doublement du trafic de transport combiné, création d'opérateurs ferroviaires de proximité tant locaux que portuaires, développement du fret ferroviaire à grande vitesse, création d'un réseau orienté fret dont la robustesse sera renforcée, suppression des goulets d'étranglement (notamment Nîmes-Montpellier et Lyon), amélioration de la desserte des ports et amélioration du service offert aux entreprises ferroviaires. Il représente un investissement de 7 Md€.

➤ **Dans le domaine du transport de voyageurs :**

- **l'appel à projets sur les transports en commun a été lancé en octobre 2008 et une subvention de l'État de 800 M€ a été décidée à la fin du mois d'avril pour permettre l'accélération de plus de 50 projets ;**
- **les projets de lignes à grande vitesse ont connu également une accélération historique** se traduisant en particulier par la signature de protocoles de financement et le lancement des procédures de dévolution des

- contrats de partenariat des contournements de Nîmes et de Montpellier et de la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire ;
- **le travail d'élaboration du SNIT a été engagé** dans la perspective de son approbation à la fin de l'année après avis du Parlement et de l'autorité environnementale ;
 - le 29 avril 2009, le Président de la République a présenté les projets du Grand Paris qui doivent notamment permettre de traiter la question des déplacements dans la région capitale.

On notera enfin que le 9 décembre 2009 a été promulguée la **loi relative à la régulation du secteur ferroviaire et instituant la nouvelle autorité de régulation des activités ferroviaires**

B. Réalisations prévisionnelles 2010

Avancée des grands projets d'infrastructure en particulier des lignes à grande vitesse :

- l'appel d'offres sur **la LGV Tours-Bordeaux** se poursuit, les candidats ont remis leur offre le 15 décembre dernier, elles sont actuellement analysées pour permettre un choix de l'offre finale d'ici l'été 2010 ; parallèlement les discussions avec les collectivités sont en cours de finalisation
- les principaux marchés de réalisation de la deuxième phase de **la LGV Est** ont été lancés par RFF (appels d'offres en cours pour permettre le lancement des travaux à l'été 2010)
- les discussions finales sur **CDG Express** sont en cours pour permettre leur conclusion dans les toutes prochaines semaines
- le calendrier indiqué pour le comité des parties prenantes sur l'ouverture du **transport régional de voyageur** conduit à des conclusions d'ici l'été 2010.

4. Dans le domaine de l'énergie

A. Réalisations à la fin 2009

- **Les certificats d'économie d'énergie** : Le dispositif des certificats d'énergie a été introduit par la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE). Ce dispositif vise plus particulièrement les importants gisements d'économies d'énergie diffus des secteurs résidentiel et tertiaire et s'appuie sur les fournisseurs d'énergie pour promouvoir l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée aux vendeurs d'électricité, de gaz, de fioul domestique, de gaz, de pétrole liquéfié et de chaleur ou de froid par réseaux. Les objectifs fixés pour la première période d'obligation, qui s'est achevée en juin 2009, ont été atteints et même dépassés¹.
- **L'étiquette énergie** : Elle classe de A à G les équipements en fonction de leur performance énergétique et existe déjà pour les appareils électroménagers et les ampoules électriques. C'est un outil très efficace pour guider les consommateurs dans leurs choix et inciter les constructeurs à concevoir des appareils performants². Après une année 2009 riche en rebondissements sur les différentes formes possibles de l'étiquette, un accord a finalement été trouvé le 7 décembre 2009 entre toutes les parties sur une forme A+++ , A++ , A+ , A à G. Cela débloque les travaux en cours sur la refonte de la directive qui pourront déboucher en 2010.
- **Système de plafonnement et d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre** : La directive européenne 2003/87/CE établissant un marché d'échange des permis d'émissions au sein de l'Union européenne (directive SCEQE) a introduit depuis le 1^{er} janvier 2005 un système de plafonnement et d'échange (« cap and trade ») des émissions de gaz à effet de serre des principales activités industrielles et énergétiques de l'Union européenne. Chaque entreprise est tenue de rendre chaque année un montant de quotas équivalent à ses émissions vérifiées. Si elle ne dispose pas de quotas, elle peut aller sur le marché pour s'en procurer. La directive 2009/29/CE du 13 avril 2009 modifie la directive de 2003 et met en place le cadre législatif pour la troisième période de l'ETS (2013-2020) . L'année 2009 a été consacrée aux travaux de comitologie, notamment l'identification des secteurs exposés aux fuites de carbone. La liste de ces secteurs a été publiée par la Commission fin décembre.

¹ Après l'adoption du projet de loi portant engagement national pour l'environnement « Grenelle 2 », il faut prévoir des évolutions réglementaires pour le dispositif des certificats d'économies d'énergie. La révision des textes suivants : décret n°2006-600 du 23 mai 2006 relatif aux obligations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie, décret n°2006-603 du 23 mai 2006 relatif au x certificats d'économies d'énergie, arrêté du 30 mai 2006 relatif aux modalités d'application du dispositif de certificats d'économies d'énergie, arrêté du 19 juin 2006 fixant la liste des pièces d'un dossier de demande de certificats d'économies d'énergie. L'adoption d'un arrêté en application de l'article 27.II.4^o de la Loi « Grenelle 2 ».

² La directive est en cours de refonte, et achoppe notamment sur la forme de l'étiquette. Dès lors qu'elle sera adoptée, les produits feront l'objet de règlements d'application directe et non plus de directives comme c'était le cas auparavant. Aucun texte ne sera donc nécessaire.

- **Le crédit d'impôt « développement durable »** : Il soutient notamment l'acquisition par les particuliers d'équipements d'énergie renouvelable : chauffe-eau solaire, pompe à chaleur, panneaux photovoltaïques... Il a été prorogé par la loi de finances 2010 jusqu'en 2012.

Par ailleurs, les nouveaux outils incitatifs puissants mis en place pour soutenir la rénovation thermique des bâtiments : l'éco-prêt à taux zéro désormais distribué par les banques, les exonérations de taxes foncières,... vont également favoriser le déploiement des énergies renouvelables.

- **Les Programmations pluriannuelles des investissements de production d'électricité et de chaleur et le Plan indicatif pluriannuel des investissements dans le secteur du gaz** : ces programmations, prévues par la loi, ont été établies en 2008 et ont été finalisées par les arrêtés du 15 décembre 2009. Ils fixent respectivement des objectifs en matière de répartition des capacités de production par source d'énergie primaire en matière d'électricité et des objectifs par filière de production d'énergies renouvelables utilisées pour la production de chaleur, et vérifient dans le cas du gaz l'adéquation des infrastructures gazières à la demande prévisible.
- **Captage et stockage du CO2 (CSC)** : Le Grenelle de l'environnement a mis en avant le besoin d'expérimenter à l'échelle industrielle les technologies de captage et de stockage du CO2. A cette fin, l'ADEME a lancé fin 2008 un appel à manifestation d'intérêt, dont les réponses reçues fin octobre 2009 font actuellement l'objet de mise au point de conventions, pour des projets de pilotes de recherche de CSC dans le cadre de son fonds démonstrateurs. Dans cette même optique, il a été défini via l'article 28 du projet de loi « Grenelle 2 » un cadre réglementaire destiné au projet pilote de stockage de CO2. Par ailleurs, la loi « Grenelle 1 » demande à ce que toute nouvelle centrale à charbon soit apte à être équipée à terme d'un dispositif de CSC et qu'elle s'inscrive dans une logique complète de démonstration du captage, du transport et du stockage du CO2.

Le premier pilote industriel de captage et stockage du CO2 a été inauguré le 11 janvier 2011 dans la région de Lacq, près de Pau. Le projet est intégralement financé par la société Total, son budget est de 60 M€.

Enfin, il convient de souligner le rôle de la présidence française de l'Union européenne qui a permis, via l'adoption du paquet énergie-climat, de mettre en place la directive 2009/31 CE du 23 avril 2009 réglementant le stockage géologique du CO2 ainsi que de créer un fonds européen grâce à la vente de quotas pour les nouveaux entrants.

- **Objectifs de développement des énergies renouvelables** : La directive européenne sur les énergies renouvelables (2009-28-CS) a été adoptée en décembre 2008 sous présidence française. Elle fixe des objectifs contraignants de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2020. L'objectif de la France, 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergies renouvelables, a été confirmé dans la loi de programmation relative à la mise en

œuvre du Grenelle de l'environnement. **La France ambitionne ainsi de produire 20 millions de tonnes équivalents pétrole d'énergies renouvelables supplémentaires par an d'ici 2020³.**

- **Appel d'offres biomasse** : Un troisième appel d'offre a été lancé en janvier 2009 pour la construction de centrales cumulant 250 MW de puissance installée, avec une attention particulière portée aux zones géographiques prioritaires en termes d'aménagement du territoire.
- **Appel d'offres solaire** : Un appel d'offre a été lancé en avril 2009 pour la construction d'ici 2011 d'au moins une centrale solaire dans chaque région française, pour une puissance cumulée de 300 MW, une attention particulière étant portée à la qualité environnementale et à la rapidité de réalisation des projets ainsi qu'à leur contribution à la recherche et au développement dans le domaine du solaire photovoltaïque.
- **Fonds démonstrateur** : **Un fonds de soutien aux démonstrateurs de recherche industrielle a été mis en place en 2008 au sein de l'ADEME et doté de 400 M€ sur quatre ans.** Des appels à manifestations d'intérêt ont eu lieu en 2008 dans les domaines du captage et stockage du CO₂, des biocarburants de seconde génération, des systèmes de transport innovant économe en énergie et/ou à faibles rejets de gaz à effet de serre ; en 2009 dans les domaines des énergies marines et des véhicules routiers à faibles émissions de gaz à effet de serre et des réseaux et systèmes électriques intelligents intégrant les énergies renouvelables.
- **Fonds chaleur** : Le Fonds Chaleur renouvelable a pour vocation **le financement de projets dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie à hauteur de 5,5 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) soit plus du quart de l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement (20 millions de tep supplémentaires à l'horizon 2020).**

Les filières concernées sont *la biomasse, le solaire thermique, la géothermie profonde* (sur aquifères ou sur roches fracturées), **la géothermie « intermédiaire »** (aquifères ou sous sol) nécessitant l'usage de pompes à chaleur (PAC) pour relever le niveau de température, **les chaleurs fatales**, comme celles qui sont issues des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM), et **le biogaz en injection** dans le réseau de gaz naturel si la faisabilité technique est confirmée. Fin 2009 marqua la première année de fonctionnement du fonds, avec à la fois la validation des projets ayant candidaté à l'appel à projets Biomasse chaleur dans l'industrie et l'agriculture lancé fin 2008, et les dossiers instruits au niveau régional par l'ADEME. Ce premier appel à projets s'est soldé par un bilan très positif : il a permis de retenir 31 projets sur 37 déposés, pour une production énergétique totale de 145 400 tep, soit 45 400 tep de plus que l'objectif annoncé (Communication le 19 octobre 2009).

³

Cf entre autres les arrêtés PPI chaleur et électricité supra. Dans le domaine thermique, par exemple, la RT2012 actuellement à l'étude intégrera des dispositions favorisant les ENR dans les bâtiments ; les modalités (obligation de moyens ou de résultats sur les pourcentages ou les équipements) sont encore à l'étude. Cette réglementation thermique devra être publiée pour une application au 31/12/2010, et non 31/12/2012, dernier délai, dans la mesure où elle s'applique deux ans en avance pour le tertiaire et les bâtiments publics.

- **Plan « Grenelle Environnement : réussir la transition énergétique - 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale »** : Le permis de construire ne peut plus s'opposer à l'installation de systèmes de production d'énergie renouvelable sur les bâtiments, sauf dans des périmètres nécessitant une protection. Un dépassement des règles relatives à la densité d'occupation des sols, à l'emprise au sol, au gabarit et à la hauteur, est autorisé, dans la limite de 30%, pour les constructions comportant de tels équipements. (Décret n° 2009-1414 du 19/11/2009 du 20 novembre 2009).
- Par ailleurs, **l'ensemble des collectivités territoriales peut désormais bénéficier des tarifs d'achat de l'électricité produite à partir de sources renouvelables, réservés jusqu'à présent aux seules communes**. Concernant les tarifs d'achat, les conditions en sont améliorées pour les filières solaire, biomasse et géothermie. (Nouveaux tarifs d'achat géothermie : arrêté du 28 décembre 2009 publié au JORF du 07/01/2010, nouveaux tarifs d'achat biomasse : arrêté du 28 décembre 2009 publié au JORF du 31/12/2009, en cours en 2010 pour publication le 14/01/2010, nouveaux tarifs filière solaire : arrêtés du 12 janvier 2010).
- **Mise en œuvre de la directive relative à l'écoconception des produits consommateurs d'énergie** :
 - **le retrait des ampoules à incandescence en 2009.**
 - **la limitation de la veille des appareils à 1W** : tous les appareils en mode veille devront avoir une consommation inférieure à 1 W en 2010 (entrée en vigueur le 7 janvier 2010 de la disposition correspondante du règlement communautaire n° 1275/2008 du 17 décembre 2008 portant application de la directive) et à 0.5 W en 2012.
 - **la limitation de la consommation des décodeurs numériques simples ;**
 - **la réduction de l'éclairage des rues et des bureaux ;**
 - **l'amélioration de la performance des chargeurs.**
 - D'autres produits feront l'objet de règlements dans les mois à venir.

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **Plan « Grenelle Environnement : réussir la transition énergétique – 50 mesures pour un développement des énergies renouvelables à haute qualité environnementale »** :
 - Pour la filière **biométhanisation**, **une réforme globale du dispositif de soutien est en cours.**
 - Pour les filières **solaire et éolien**, **plusieurs mesures sont par ailleurs en cours pour améliorer la planification et l'instruction administrative des projets.**
- **Mise en œuvre de la directive relative aux énergies renouvelables** : Celle-ci se traduira notamment par une réforme du système de garanties d'origine permettant de tracer l'origine renouvelable de l'énergie consommée par nos concitoyens.

- **Poursuite des actions du fonds démonstrateurs** : Des feuilles de route sont en cours de préparation dans le domaine du solaire photovoltaïque et thermodynamique, du stockage de l'énergie et des bâtiments à énergie positive. Des appels à manifestation d'intérêt pour ces filières seront lancés début 2010. Ainsi deux appels à manifestations d'intérêt ont déjà eu lieu : un appel sur le stockage d'énergie (ADEME), et le second appel sur les réseaux et systèmes électriques intelligents intégrant des énergies renouvelables.

5. Dans le domaine de l'eau

A. Réalisations à la fin 2009

- Signature de deux **conventions de prêts de 1,5 milliards d'euros avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour aider les collectivités à mettre aux normes leurs stations d'épuration** le 20 février 2009 ;
- **Adoption par les comités de bassin d'additifs aux projets de schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux** définissant, pour chaque grand bassin hydrographique, les objectifs d'état des eaux pour 2015 tenant compte des engagements du Grenelle de l'environnement et répondant aux observations et avis recueillis lors de la consultation du public sur les projets de schémas ;
- **Zones humides : mise en place d'un groupe national** le 6 avril 2009 ;
- **Identification des 500 captages d'eau potable** le 30 juin 2009, dont les aires d'alimentation devront être protégées d'ici 2012 ;
- **Adoption des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux**, définissant les objectifs 2015 d'état des eaux, et révision des IX^e programmes des agences de l'eau afin de faciliter la réalisation de ces objectifs ;

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- Réalisation des études de délimitation des aires d'alimentation des 500 captages, diagnostic des pressions agricoles et définition des premiers programmes d'actions.
- **Analyse des données des rapports des maires et évaluation des fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable** ; définition des pertes en réseaux admissibles selon les caractéristiques des services et la nature de la ressource en eau ; décret d'application de l'article 58 de la loi Grenelle 2.
- **Poursuite de l'acquisition de zones humides par les agences de l'eau et le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.**
- Validation du plan anguilles par la commission européenne et prise d'un décret pour adapter la réglementation ; aménagements d'ouvrages pour les rendre franchissables par les poissons et les sédiments.
- **Constitution des premiers « organismes uniques » pour organiser la gestion collective de l'irrigation.**
- Synthèse bibliographique sur les sites de réutilisation d'eaux usées épurées pour l'irrigation agricole ou d'espaces verts.

6. Dans le domaine de la mer

A. Réalisations à la fin 2009

- Lancement du **Grenelle de la Mer** en février 2009 ; conclusion en juillet et sortie du Livre Bleu : **138 engagements en faveur de la mer et du littoral** ; Jean-Louis Borloo a lancé **les chantiers opérationnels du Grenelle de la Mer** en novembre 2009.
- Homologation de matériaux alternatifs au maërl dans le traitement de l'eau potable.

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **Grenelle de la Mer** : Les 18 chantiers opérationnels auxquels devraient s'ajouter deux autres, rendront un rapport d'étape à la fin du mois de février ; les rapports définitifs seront remis entre février et juin, avec des échéances variables selon les groupes. Parallèlement, une instance partenariale de préfiguration du suivi du Grenelle de la Mer et de la politique maritime est en cours de constitution et pourrait être installée à la fin du mois de juin.
- Décret(s) sur la **stratégie nationale pour la mer et sur les documents stratégiques de façade** (contenu et méthodes) ; identification des régions marines et de leurs subdivisions éventuelles ; éléments de transposition de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » n° 2008/56 du 17 juin 2008 (plans d'action).
- Poursuite des travaux sur la **gestion des écosystèmes dans le cadre des conventions sur les mers régionales** (Barcelone, OSPAR).
- Définition des éléments pour l'évaluation initiale 2012 ; définition du bon état ; méthodologie de définition des objectifs environnementaux de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » n° 2008/56 du 17 juin 2008 ; contribution aux travaux européens.
- Définition d'un réseau cohérent et représentatif d'aires marines protégées en application de la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » n° 2008/56 du 17 juin 2008.
- Signature de la **charte sur la pêche à pieds**.
- Création des **parcs naturels marins de la Côte vermeille, de Mayotte et des trois estuaires** (Canches, Authie et baie de Somme).
- Adoption d'une politique des extractions en mer.
- **Classement de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio en aire spécialement protégées d'importance méditerranéenne** (ASPIM) dans le cadre du protocole de gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (GIZC).
- Mise en œuvre de plans d'action par espèces (tortues, cétacés, végétation, oiseaux, poissons cartilagineux, ...) dans le cadre du protocole GIZC.

7. Dans le domaine de l'agriculture

A. Réalisations à la fin 2009

- **Installation du Haut Conseil des biotechnologies (HCB)** le 22 avril 2009 par le ministre d'État et la secrétaire d'État à l'écologie. Il est présidé par Catherine Bréchignac, présidente du CNRS et composé de 33 membres répartis dans un comité scientifique et un comité éthique et social.
- **Application de la loi relative aux OGM** : Décret n°2009-45 du 13 janvier 2009 relatif à l'étiquetage des organismes génétiquement modifiés mis à disposition de tiers à l'occasion d'une utilisation confinée et modifiant le code de l'environnement (partie réglementaire)
- Prise d'arrêtés par les préfets pour assurer la couverture hivernale des sols dans les zones vulnérables (objectif : 100% des sols couverts à la fin des 4èmes programmes d'action en application de la directive « nitrates » en 2012)
- Bandes enherbées en zone vulnérable le long des cours d'eau BCAE (bonnes conditions agri-environnementales) dès l'automne 2009 (4ème programme d'action nitrates)
- **Plan Ecophyto 2018 : substitution des substances chimiques préoccupantes.** Le ministre de l'Agriculture a ordonné le 29 janvier 2008 le retrait avant le 1er février, de 30 substances parmi les 53 visées par le Grenelle Environnement, considérées comme les plus préoccupantes et entrant dans la composition de plus de 1.500 préparations commerciales de produits phytosanitaires. S'agissant des stocks, les préparations ne sont plus autorisées à la distribution à compter du 30 avril 2008 et à l'utilisation par les agriculteurs à compter du 31 décembre 2008

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **Mise au point d'un référentiel en vue de la certification environnementale volontaire des exploitations agricoles, gradué jusqu'à un niveau de haute valeur environnementale fin 2010 ;**
Procédures de **reconnaitances de démarches existantes pour le niveau 2 de la certification** (agriculture raisonnée, normes iso, différents cahiers des charges, ...)
Plan de communication de grande ampleur sur les produits issus d'exploitations certifiées HVE en cohérence avec l'étiquetage carbone et gaz à effet de serre.

- **Publication, après avis du HCB, de deux décrets et d'un arrêté d'application** de la loi n°2008-595 du 25 juin 2008, relatifs :
 - à l'utilisation d'OGM en milieu confiné (juin 2010);
 - au seuil de qualification « sans OGM » (fin 2010);
 - aux conditions techniques de mise en culture, de récolte, de stockage et de transport des organismes génétiquement modifiés (mesures de coexistence)

- **Plan Ecophyto 2018 : substitution des substances chimiques préoccupantes** : 10 autres substances parmi les 53 visées par le Grenelle de l'Environnement, considérées comme les plus préoccupantes devraient faire l'objet d'arrêtés avant la fin de l'année 2010.

- Dans le cadre de la conditionnalité des aides de la PAC, **instauration d'une obligation de mise en place de bandes enherbées le long de certains cours d'eau ou plans d'eau sur tout le territoire.**

- Programme de recherche « GESSOL » sur les fonctions environnementales des sols ;

- Lancement d'une campagne de communication auprès du grand public sur la nécessité d'une diminution de l'usage des pesticides en ville et donc sur une plus grande tolérance de l'herbe.

8. Dans le domaine de la biodiversité

A. Réalisations à la fin 2009

- **Stratégie nationale pour la biodiversité :**
 - Réactualisation des plans d'actions en avril 2009, en intégrant les engagements du Grenelle de l'environnement et en créant un plan d'action « tourisme » ; publication du bilan d'activité 2008 le 22 mai 2009, lors de la Journée mondiale de la biodiversité ;
 - Poursuite de la mise en œuvre du système d'information sur la nature et les paysages (mise en place des divers comités de suivi, catalogue des inventaires naturalistes, outils informatiques de gestion et de diffusion des données) ; diffusion de la méthodologie de définition des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique en mer.
- **Restauration de la nature en ville :** conférence inaugurale le 29 juin 2009, qui a été suivie d'ateliers en décembre.
- Montée en puissance des **plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées** : 55 plans étaient en cours de mise en œuvre ou de rédaction en 2009.
- Adoption **d'un plan pour préserver les pollinisateurs sauvages fin 2009.**
- Lancement de l'élaboration d'une **stratégie nationale de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes** en métropole et à l'outre mer, incluant la mise en place d'un système de surveillance et d'alerte, d'un renforcement de la réglementation, de plans nationaux de lutte et d'actions de sensibilisation des publics.

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- Remise du rapport définitif du comité opérationnel consacré à la **trame verte et bleue.**
- Élaboration d'une **stratégie nationale des aires protégées.**
- **Renforcement du rôle de la stratégie pour stopper la perte de biodiversité pour mise en œuvre à partir de 2011 :**
 - intégration des sujets émergents dans les différents plans d'action (changement climatique, évaluation des services rendus par les écosystèmes,...)
 - élaboration, y compris outre-mer, de stratégies régionales et locales cohérentes, dans le respect des compétences des collectivités territoriales et en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
 - pour les DOM, première réunion du comité national en formation plénière du plan d'action outre-mer de la stratégie nationale pour la biodiversité.
- **2010 « année internationale de la biodiversité »**, avec pour objectif premier la sensibilisation et l'éducation du grand public.

9. Dans le domaine des risques et de la santé

A. Réalisations à la fin 2009

- **Plan national santé environnement** : Élaboré à partir de février 2008, il a été adopté par le conseil des ministres du 24 juin 2009. Il est construit selon deux axes forts d'action :
 - **mettre en œuvre des mesures visant à réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé ;**
 - **prendre en compte le cumul des inégalités environnementales avec celles liées à l'âge, à l'état de santé, à la situation socio-économique ou au territoire.**

Le plan se décline en **58 mesures concrètes** dotées, pour chacune d'entre elles, d'un pilote identifié, de partenaires associés, et d'indicateurs de suivi.

Il comprend **douze mesures phares parmi lesquelles**

- la réduction de 30% des concentrations en particules fines de moins de 2,5 micro-mètres dans l'air ambiant à horizon 2015 ;
 - la réduction de 30% des émissions dans l'air et dans l'eau de six substances toxiques (mercure, arsenic, HAP, benzène, perchloréthylène, PCB) à l'horizon 2013 ;
 - l'étiquetage des produits de construction et des produits émetteurs de substances dans l'air intérieur ;
 - la surveillance de la qualité de l'air dans 300 crèches et écoles ;
 - le suivi des écoles construites sur des sols pollués ;
 - la protection de 500 captages d'eau prioritaires ;
 - la lutte contre l'habitat indigne ;
 - la gestion des points noirs environnementaux.
- **Prévention des pollutions conformément aux engagements du Grenelle de l'environnement** : l'accent a été mis en particulier sur le renforcement des contrôles, avec tout d'abord l'adoption en juin 2008 du programme stratégique 2008-2012 de l'inspection des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), qui acte le renforcement des effectifs de l'inspection de 200 équivalents temps plein. Par ailleurs, la circulaire actions nationales 2009 de l'inspection des ICPE a traduit concrètement certaines des priorités du Grenelle, que ce soit au plan technique ou au niveau de l'information et de la concertation.

Dans le domaine des **produits chimiques** les **contrôles ont été renforcés**, à la fois par l'inspection des ICPE, et dans le cadre d'une collaboration interministérielle (circulaire définissant des priorités d'actions conjointes entre la direction générale de la prévention des risques (DGPR), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), la direction générale de la santé (DGS), la direction générale du travail (DGT) et la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI).

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **Débat public sur l'utilisation des substances à l'état nano-particulaire** ; le débat a été lancé à l'automne 2009 et se poursuit jusqu'en février 2010.
- **Comité opérationnel issu de la table ronde radiofréquences, santé et environnement, chargé du suivi de la modélisation et de l'expérimentation concernant l'exposition notamment liée aux antennes relais.** Installé en juillet 2009, ce comité a lancé en octobre 2009 un appel à candidatures auprès des communes pour participer aux expérimentations, dont les premiers résultats devraient être rendus publics avant l'été 2010. Une trentaine de candidatures ont été retenues par le comité opérationnel.
- **Campagne sur la surveillance de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles (2009 – 2011)** ; la campagne a démarré en septembre 2009 dans 150 écoles et crèches et se poursuit sur deux phases (hiver et printemps/été) : les premiers résultats seront rendus publics en juillet 2010.
- **Campagne sur l'identification et la gestion des écoles situées sur des anciens sites potentiellement pollués (2010-2011)** ;
- **Inventaire des sites pollués** avant fin 2010 ;
- **Bruit : mise en œuvre du plan d'aide à l'insonorisation pour contribuer à la résorption des points noirs**, plan doté de 120 M€ pour 2009-2011, confiés à l'ADEME. Le Conseil d'administration de l'ADEME a validé en 2009 les modalités de mise en œuvre de ce plan d'aide, qui se poursuit jusqu'en 2011.

10. Dans le domaine des déchets

A. Réalisations à la fin 2009

- **Plan déchets** : Concerté avec l'ensemble des partenaires (État, collectivités, acteurs économiques, professionnels du recyclage et du traitement, associations environnementales et de consommateurs) au travers de nombreux groupes de travail, il précise les actions à mener entre 2009 et 2012 pour mettre en œuvre les conclusions du Grenelle. Il a été finalisé et formalisé en juillet 2009 et a fait l'objet d'une présentation lors de l'installation du nouveau Conseil national des déchets (CND), le 9 septembre 2009, qui sera chargé du suivi de sa mise en œuvre.
- **Grande campagne de communication pour la réduction des déchets**. Elle a été lancée par l'ADEME à l'automne 2009.
- **Valorisation des déchets organiques** (2009 et 2010) ; la nouvelle nomenclature permettant de clarifier le régime des installations de compostage et de méthanisation a été publiée à l'automne 2009.

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- Mise en place d'une **tarification incitative à la réduction des quantités de déchets** produits (TEOM-REOM) ; les travaux se poursuivent dans le calendrier fixé par la loi Grenelle 1 (délai de 5 ans).
- Mise en place de **nouvelles filières REP, amélioration du fonctionnement des filières existantes** (2009 et 2010) ;
- **Intégration du secteur du bâtiment et des travaux publics dans la politique de recyclage des déchets** (2010) ;

11. Dans le domaine de la recherche

A. Réalisations à la fin 2009

- **Un fonds géré par l'ADEME de soutien aux démonstrateurs de recherche sur les nouvelles technologies de l'énergie** a été mis en place dès mi-2008 avec une enveloppe de 325 M€. Quatre appels à propositions ont déjà été lancés, un sur les biocarburants de deuxième génération, un sur le captage et le stockage du CO₂ et deux sur les véhicules routiers à faibles émissions de gaz à effet de serre. Les projets sélectionnés sur les deux premiers sont en procédure de notification à la Commission européenne. Sur les « véhicules propres », 11 projets sont en cours d'engagement pour un montant d'aides global de 57 M€.
- **L'agence nationale de la recherche (ANR) a pris en compte les priorités du Grenelle de l'environnement dans la préparation de sa programmation 2009**, d'une part avec trois actions nouvelles, l'élargissement de l'ERA-Net sur la biodiversité à un programme plus vaste intitulé "6ème extinction", un programme sur le "Changement Global" destiné à renforcer la présence des recherches françaises dans ce domaine très international, et un programme sur l'efficacité énergétique des systèmes industriels ; d'autre part avec des inflexions sur des programmes existants, par exemple l'agriculture à haute valeur environnementale dans le programme Systerra.
- **Un appel à propositions de recherche sur les éco-technologies** a été lancé par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE). Les projets retenus ont été annoncés fin juillet 2009.
- Les organismes de recherche ont été appelés à réviser leurs objectifs de recherche à la lumière de ces mêmes priorités, et à en tenir compte dans l'élaboration de leurs prochains contrats pluriannuels d'objectifs et de performance. Les premiers contrats renouvelés ont été ceux de l'ADEME, du bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), de l'institut de recherche finalisée de référence pour la gestion durable des eaux et des territoires (CEMAGREF), du centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).
- Enfin, au travers de la loi de finances pour 2009, des **compléments budgétaires spécifiques ont été apportés à certains organismes sur des actions de recherche précises** pour un montant total de 10,5 M€ :
 - la **création d'un pôle national en toxicologie et écotoxicologie** à l'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) ;
 - la **validation des innovations pour les bâtiments à énergie positive** au centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) ;
 - l'**intégration des technologies innovantes pour les bâtiments** au CSTB et à l'institut national de l'énergie solaire (INES) ;
 - le **développement d'une chaîne logicielle intégrée de modélisation des bâtiments** au CSTB et au commissariat à l'énergie atomique (CEA) ;
 - les **technologies innovantes de gestion du trafic** à l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS).

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **Les prochains appels à propositions de l'ADEME** dans le cadre du fonds « démonstrateur de recherche » porteront sur **l'intégration des énergies renouvelables aux réseaux énergétiques et réseaux intelligents, ainsi que sur les énergies des mers.**
- La direction de la recherche et de l'innovation (DRI) du MEEDDM va, en 2010, amplifier ou mettre en œuvre de nouveaux programmes incitatifs, notamment sur la gestion durable des sols, l'adaptation au changement climatique, l'impact environnemental des produits issus des biotechnologies, ainsi que sur la participation des ONG aux programmes de recherche.
- **De nouveaux contrats pluri-annuels d'objectifs « post-Grenelle » seront finalisés pour des organismes de recherche** : CEA, CSTB, institut de recherche pour le développement (IRD), institut national de la recherche agronomique (INRA), INRETS, laboratoire central des ponts et chaussées (LCPC).
- De plus, les préoccupations issues du Grenelle de l'environnement, dûment intégrées dans la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), serviront de feuille de route pour les positions françaises concernant la fin du 7ème programme cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union Européenne et les propositions de « programmation conjointe ».

12. Dans le domaine de la consommation

A. Réalisations à la fin 2009

Les réalisations ont porté conjointement sur l'amélioration de l'offre et sur le développement de la demande, notamment en ce qui concerne la visibilité, la crédibilité et l'accessibilité des produits les plus respectueux de l'environnement. Elles ont touché de nombreux secteurs : depuis l'adoption d'une loi sur les biotechnologies et les OGM le 22 mai 2008 jusqu'à **la création du bonus-malus sur les véhicules** (janvier 2008), en passant par **les instructions données aux acheteurs publics pour qu'ils rendent leurs achats plus éco-responsables** (circulaire « Etat exemplaire du Premier ministre du 3 décembre 2008).

Il convient de souligner qu'au delà des textes législatifs ou réglementaires, **la dynamique du Grenelle de l'environnement a permis de conclure une douzaine de conventions sur les engagements pris par des secteurs professionnels** dans le cadre du Grenelle. Parmi celles-ci, on citera en particulier :

- **la réforme du BVP** signée en avril 2008 (ex-bureau de vérification de la publicité), transformé en ARPP, (autorité de régulation professionnelle de la publicité) : ceci conduit à une plus grande implication des parties prenantes et à la mise en oeuvre d'un contrôle strict des argumentaires écologiques utilisés par les publicités ;
- **l'amélioration de l'offre des produits à travers plusieurs conventions d'engagement avec les acteurs du commerce et de l'industrie** : réduction des déchets d'emballages (signée en octobre 2008), augmentation de l'offre de produits écolabellisés ou issus de l'agriculture biologique (janvier 2008), accélération de la fin des ampoules à incandescence (signée en octobre 2008).

Ces premières avancées ont d'ores et déjà pu être portées et actées au niveau européen durant la **Présidence française de l'Union Européen** (fin 2008) : sensibilisation et éducation des consommateurs, invitation à la mise en place d'incitations économiques ou fiscales, mise à disposition d'informations prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des produits...

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **L'affichage du contenu CO2 et d'autres impacts environnementaux sur les produits de grande consommation** est une mesure emblématique du Grenelle de l'environnement en matière de consommation durable : mettre à disposition des consommateurs des informations environnementales afin qu'ils puissent faire leurs choix en toutes connaissances de cause. Concrètement, il s'agira **d'afficher le contenu en carbone sur l'ensemble des produits ainsi que d'éventuels autres indicateurs d'impacts environnementaux spécifiques à chaque catégorie de produits**. La structure mise en place mi 2008 (plate-forme ADEME/AFNOR en vue de mutualiser les coûts, les données et méthodologies de calcul) devrait produire ses premiers résultats, alors qu'en parallèle les initiatives volontaires des entreprises devraient se multiplier à l'approche de la

date marquant le début de l'application progressive programmée par la loi (janvier 2011).

- En ce qui concerne **les achats professionnels**, des soutiens spécifiques (mise à disposition de cahiers des charge, formation, ...) devraient être mis en place notamment par l'ADEME en vue **d'intégrer plus systématiquement des considérations environnementales dans les achats de professionnels à professionnels.**
- En terme d'**exemplarité de l'État**, la mise en œuvre dès la loi de finances 2010, d'un **fonds correspondant à un « bonus malus » entre administrations** (les plus écoresponsables bénéficiant d'un ré abondement de leur budget de fonctionnement partiellement prélevé sur les budgets des administrations les moins éco-responsables) devrait accélérer l'appropriation des recommandations données en 2008 en matière **d'exemplarité des achats.**
- Parallèlement, les **actions de communication à destination du grand public pour l'inciter à des achats plus éco-responsables** devraient s'intensifier en 2010.

13. Dans le domaine de la gouvernance

A. Réalisations à la fin 2009

- Après la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 ouvrant la voie à **l'intégration du pilier environnemental au sein du Conseil économique social et environnemental**, un projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental, notamment en vue d'une recomposition du Conseil, a été présenté en Conseil des ministres le 25 août 2009
- Consultation des parties prenantes et du public sur l'application de la loi sur les nouvelles régulations économiques (art 116) et envoi au Parlement à l'été 2009 du bilan public correspondant en application de l'article 53 de la loi Grenelle 1,
- **Création d'un portail Internet dédié à l'information publique environnementale**⁴ ouvert le 18 juillet 2009. Résultant d'un travail conjoint du ministère (CGDD), du BRGM, de l'ADEME, de l'AFSSET et de l'INERIS, il vise à faciliter la découverte et l'accès de l'internaute à toutes les informations environnementales de tous les acteurs publics disponibles sur Internet en l'orientant vers les sites et les portails existants. Les travaux sont animés par un comité de pilotage stratégique qui s'est réuni le 20 mai 2009 : il est composé des cinq parties prenantes du Grenelle, sous la présidence de la Commissaire générale au développement durable. Les associations d'élus locaux ont affirmé à cette occasion leur intérêt et leur volonté de participer activement à la démarche,
- **Intégration progressive des enjeux du développement durable dans les programmes d'enseignement obligatoires, pour les niveaux primaires et secondaires et généralisation des démarches globales de développement durable des établissements scolaires,**
- Inscription progressive de **modules obligatoires sur l'impact environnemental et les enjeux de développement durable dans les référentiels de certification des diplômes de l'enseignement agricole.**

B. Réalisations à la fin 2009

- **Titre VI « Gouvernance » du projet de loi portant engagement national pour l'environnement**, notamment :
 - Chapitres II et III **sur les réformes des études d'impact et des enquêtes publiques** : les études d'impact pourront être demandées sur la base de critères de sensibilité des milieux et non plus exclusivement à partir de seuils automatiques tandis que les types d'enquête publique seront drastiquement réduits, passant de 180 à 2 ;
 - Chapitre IV concernant les **dispositions relatives à l'information et la concertation** : élargissement des possibilités de saisine de la CNDP et modification de sa composition pour y intégrer des représentants des

4

www.toutsurlenvironnement.fr

- 26 -

organisations syndicales de salariés et des représentants des acteurs économiques ; développement de la participation du public et de la « gouvernance à cinq » en amont des enquêtes publiques ; encadrement des critères de représentativité des acteurs environnementaux ; changement de dénomination des Conseils économiques et sociaux régionaux pour marquer la future participation des acteurs environnementaux à ces instances.

- Vote du projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental ;
- Désignation des associations représentatives sur la base des critères préalablement définis sur la base du rapport du comité opérationnel n°24 présidé par le député Bertrand PANCHER. Ces acteurs seront intégrés dans le CESE, les CESR, les CODERST... ;
- **Décret pérennisant le Comité de suivi du Grenelle** sous la forme d'un «**Comité national du développement durable et de suivi du Grenelle de l'environnement** » ;
- Décret fixant le contenu du rapport développement durable demandé aux entreprises et comportant notamment les informations environnementales et sociales ;
- Élaboration du **Plan vert des établissements d'enseignements supérieurs** en référence à l'article 55 de la Loi « Grenelle 1 » ;
- Envoi au Parlement du rapport relatif à la déontologie des expertises et à l'alerte environnementale prévu à l'article 52 de la loi « Grenelle 1 ».

14. Dans le domaine de l'Outre-mer

A. Réalisations à la fin 2009

- **Signature du premier accord territorial d'application Outre-Mer du Grenelle de l'environnement à La Réunion.** Lancement officiel du programme «GERRI » (Grenelle de l'environnement à La Réunion – Réussir l'Innovation) le 8 juillet 2008. Signature de deux conventions lors de son lancement officiel le 10 juillet 2008 :
 - convention entre l'État et le conseil régional de La Réunion relative à la mise en œuvre du projet de valorisation de l'énergie thermique des mers ;
 - convention entre l'État et le conseil régional de La Réunion relative à la mise en œuvre du projet CETO.

- **Exploitation minière en Guyane :** instauration d'un schéma départemental d'orientation minière (SDOM) en Guyane par la loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer ; remise du rapport du préfet Yves Mansillon sur ce schéma le 16 juin 2009 ; évaluation environnementale du SDOM

- Publication en avril 2009 de la **Réglementation Thermique pour les logements neufs dans les DOM ;**

- **Plan Séisme Antilles :** L'année 2009 a permis de poursuivre et accentuer les actions d'amélioration de la connaissance de l'aléa, les actions de sensibilisation plus fortes auprès des populations et de formation des professionnels de la construction. Un séminaire international centré sur la région Caraïbe a été organisé par la DIREN en Martinique. Les diagnostics de vulnérabilité sismique des écoles primaires publiques ont été terminés et communiqués aux responsables des services communaux et aux élus. Les premiers séminaires de formation-action à l'attention des responsables communaux (élus ou chefs de service) et d'autres à l'attention des cadres des services de l'Etat ont été organisés avec deux objectifs principaux : la définition d'objectifs précis et de processus pour les atteindre et le partage entre collectivités et services de l'Etat.

Les premiers programmes de travaux de reconstruction ou renforcement des écoles ont été approuvés et font l'objet de convention entre les communes et l'Etat. Au 31 décembre 41 M€ de travaux font ainsi l'objet de conventions avec un engagement de l'Etat à hauteur de 18 M€.

Le plan de relance a été d'une aide précieuse pour financer la reconstruction de casernes de pompiers et le renforcement de plusieurs logements sociaux en Guadeloupe.

B. Réalisations prévisionnelles 2010

- **Adoption du premier schéma départemental d'orientation minière de Guyane** : mise à disposition du public et consultation des collectivités et des chambres consulaires, avant décret en Conseil d'État ;
- **Examen par l'UNESCO du dossier de classement au patrimoine mondial des pitons, cirques et remparts de la Réunion.**
- La France assure le secrétariat de l'ICRI (international coral reef initiative) jusqu'en juillet 2011.
- **Adoption de la 3ème phase (2010-2015) du plan d'action national de l'IFRECOR** (initiative française pour les récifs coralliens).
- **Fin des études menées** avec l'Office national des forêts et le Muséum national d'histoire naturelle **pour créer un réseau écologique dans les quatre départements d'outre-mer** (listes des espèces et des habitats à enjeux ; délimitation grossière des fonctionnalités écologiques).
- Adoption d'un plan d'action pour les mammifères marins dans les Caraïbes.
- **Création d'un parc naturel marin à Mayotte** : la consultation du public, des collectivités et des administrations a été menée en octobre 2009 en vue de créer un parc sur toute la zone économique exclusive, avec notamment un objectif de préservation de la ressource halieutique et de la pêche locale
- **Plan Séisme Antilles** : Pour l'année 2010, il est attendu une forte augmentation des engagements de l'Etat dans les programmes de reconstruction et renforcement des écoles primaires. Jusqu'à 50 M€ annuels sont ainsi prévus au titre du FPRNM. Les diagnostics (dits balais) pour le reste des établissements d'enseignement (y compris privés) sont en cours d'exécution en début d'année 2010. Des structures locales telles que guichet unique (des services de l'Etat) sont mises en place pour faciliter le montage des projets de reconstruction ou renforcement du bâti public.